

Affaire 17-120723

Motion relative aux violences envers les élus et agents territoriaux – Demande de renforcement des moyens de lutte et de la réponse judiciaire

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 05 juillet 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **24**

Absents : 04

Procurations : 01

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : NALEM Emilie



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE
JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le **DOUZE JUILLET** à **DIX SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUFFE** 1^{ère} adjointe – Jean-Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe – Joan **DORO** 4^{ème} adjoint – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe – Jean Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale – Sabrina **HOARAU** conseillère municipale – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale – Micheline **CLAIN** conseillère municipale – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale – Joseph **Luçay CHEVALIER** conseiller municipal – Alain **RIVIERE** conseiller municipal – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal – Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Emilie **NALEM** conseillère municipale – Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale

ABSENT(S) : Mickaël **PAYET** conseiller municipal – Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale – Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

PROCURATION(S) : Érick **BOYER** conseiller municipal à **CHEVALIER** Joseph **Luçay**

Publicité faite le 20/07/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230712-DCM17-12072023-DE
Date de télétransmission : 18/07/2023
Date de réception préfecture : 18/07/2023

Affaire 17-120723

Motion relative aux violences envers les élus et agents territoriaux – Demande de renforcement des moyens de lutte et de la réponse judiciaire

Considérant que la récente agression du Directeur Général des Services de la CIREST, est un pas de plus dans la montée des violences dont sont victimes les élus, et désormais, les agents territoriaux ;

Considérant que ces violences touchent autant l'Hexagone avec la récente démission de Yannick Morez, Maire de Saint-Brevin-les-Pins, que La Réunion ;

Considérant que les pressions et agressions que subissent les élus, y compris par des groupes organisés, remettent en cause leur équilibre personnel, familial et professionnel ;

Considérant que ce phénomène de violence révèle également l'impuissance publique à apporter une réponse ferme et appropriée ;

Considérant que la création d'un Centre d'analyse et de lutte contre les violences faites aux élus, présenté le 17 mai 2023, et devant permettre de mieux comprendre et prévenir l'origine de ces violences répond à une demande ancienne de l'Association des Maires de France (AMF) ;

Le Conseil municipal de La Plaine des Palmistes

Apporte tout son soutien à l'ensemble des élus et aux agents territoriaux ;

Constata que les moyens manquent encore, à la fois pour quantifier ce phénomène de violences envers les élus et pour traiter convenablement les faits ;

Considère que les élus locaux et agents territoriaux ne sont pas suffisamment soutenus ;

Rappelle que les élus et les agents territoriaux, sincèrement engagés à œuvrer dans le service public et pour l'intérêt commun, ne demandent aucun privilège, mais simplement que la justice sanctionne réellement avec des circonstances aggravantes ceux qui les menacent et les agressent ;

Appelle à mener un travail conjoint avec l'Exécutif pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux ;

Demande que l'AMF, l'AMDR et plus largement l'ensemble des collectivités locales soient étroitement associées aux travaux du nouveau Centre d'analyse et que celui-ci devienne une plate-forme nationale d'enregistrement et de suivi des plaintes ;

Demande que les moyens d'enquête humains et financiers dont disposent la police et la gendarmerie soient réévalués ;

Demande plusieurs évolutions de la loi permettant de porter les sanctions pénales à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus dépositaires de l'autorité publique ;

Demande que le délai de prescription pour les menaces sur les réseaux sociaux, actuellement de trois mois, soit étendu.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET
Johnny PAYET